



LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE

DOSSIER INSCRIPTION

SAISON SPORTIVE 2023 / 2024

DOCUMENTS :

- Fiche **RENSEIGNEMENTS** : avec 1 photo d'identité (pour les nouveaux inscrits) et la signature de l'adhérent (ou de son représentant si l'adhérent est un mineur)
- Fiche **ADHESION** : à remplir et à rendre avec le règlement de votre cotisation et de votre licence.
- Fiche **LICENCE 2023/2024** : à remplir
- Fiche **REGLEMENT INTERIEUR** : A Lire et à signer
- Fiche **MATERIEL** : à lire



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE
DOSSIER INSCRIPTION
SAISON SPORTIVE 2023 / 2024



RENSEIGNEMENTS

IDENTITE DU PRATICANT :

NOM :

PRENOM :

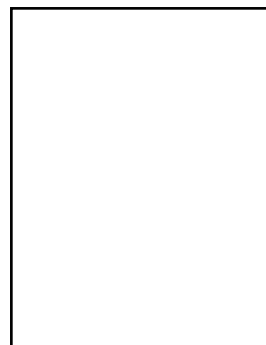
DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

ADRESSE :

.....



PRATIQUE DES ARTS MARTIAUX

AVEZ-VOUS DEJA PRATIQUE LE KARATE ? OUI NON

AVEZ-VOUS DEJA ETE LICENCIE A LA FFK ? OUI NON

AVEZ-VOUS UN PASSEPORT SPORTIF FFK ? OUI NON

AVEZ-VOUS DEJA PRATIQUE UN AUTRE ART MARTIAL ? OUI NON SI OUI LEQUEL :

DROIT A L'IMAGE

Que cela soit pour affirmer notre présence sur les réseaux sociaux ou pour créer des souvenirs que nous puissions partager, nous souhaitons documenter l'activité du club (cours, animations auxquelles nous participons, vie de club, compétitions, etc.) et cela tout au long de la saison.

« J'autorise le club à prendre des photographies ou des vidéos et à utiliser mon image pour promouvoir son activité associative (cours/entraînements/compétitions/animations) ou son image (publications presses/réseaux sociaux/site du club). »

OUI

NON

SIGNATURES ET AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Fait le :/...../..... à

Signature :

Contact et Autorisation Parentale pour les mineurs

PERE / MERE / TUTEUR LEGAL (RAYER LA OU LES MENTIONS INUTILES) :

Identité :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Autorise mon enfant / mon protégé à suivre les cours et à participer aux compétitions organisées par le L.U.C. Karaté ou par la Fédération Française de Karaté et ses adhérents.

Autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant les cours et les compétitions.

Autorise mon enfant / N'autorise pas mon enfant à rejoindre seul son domicile à la fin des cours.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE
DOSSIER INSCRIPTION
SAISON SPORTIVE 2023 / 2024



ADHESION

COTISATION A LA SECTION KARATE DU L.U.C.

Cette cotisation est fixée chaque année par le Comité Directeur de la Section KARATE du LUC et son montant dépend de plusieurs critères. Son règlement vous permet de bénéficier du statut d'adhérent à l'association et d'assister aux différents événements organisés par la section : cours, moments de convivialité, passage de grades, assemblée générale.

Son renouvellement annuel est obligatoire.

- | | | |
|--------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> | Salarié | Cotisation 210 euros + Licence 37 euros = 247 euros |
| <input type="checkbox"/> | Scolaire / Étudiant / Demandeur d'emploi | Cotisation 170 euros + Licence 37 euros = 207 euros |
| <input type="checkbox"/> | Famille (à partir de la 3^{ème} personne) | Cotisation 100 euros + Licence 37 euros = 137 euros |

→ Indiquer les autres adhérents de la famille :

LA LICENCE FEDERALE :

Elle constitue votre affiliation à la Fédération Française de Karaté (FFK) et vous permet de participer aux divers événements organisés par cette dernière. Elle vous permet également de recevoir les identifiants pour votre espace personnel sur le site de la FFK. Cet espace vous permet de retrouver l'historique de vos licences, de vos compétitions, de vos résultats, etc. Elle comprend enfin une assurance qui couvre le pratiquant et le club et prend en charge les frais médicaux en cas de blessures dans la pratique du karaté au sein du Dojo ou en compétitions.

Son tarif est de 37 euros et son renouvellement annuel est obligatoire

MODE DE REGLEMENT :

Pour plus de facilité dans le paiement de l'adhésion à la section Karaté du L.U.C., **nous vous proposons de régler la cotisation et la licence fédérale en une seule fois.**

Plusieurs modalités de paiements sont possible. Vous avez la possibilité de régler :

- En chèques, à l'ordre du LUC KARATE
Merci d'indiquer au dos des chèques le nom du pratiquant
- En espèces.

Il est possible d'étaler le paiement en effectuant 3 règlements en chèques (total divisé par 3), à remettre au dépôt du dossier d'inscription.

Les chèques seront encaissés au cours des 3 prochains mois après qu'ils aient été remis à un responsable de la section.

Merci d'indiquer le nom et prénom de l'adhérent au dos des chèques



DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2023/2024

> Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

> CLUB

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

> Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)

@

> NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) M Mme

▼ Nom ▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPORTANT Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N° ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc. ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit ▼ Code postal ▼ Commune

▼ Téléphone 1 ▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)

> INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants et professeurs)

▼ Nom de naissance <input type="text"/>	▼ Ville de naissance <input type="text"/>
▼ Numéro de département de naissance <input type="text"/>	▼ Pays de naissance <input type="text"/>
Uniquement si pays de naissance autre que la France	
▼ Nom et prénom du père <input type="text"/>	▼ Nom et prénom de la mère <input type="text"/>

> LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de 37 € TTC (licence : 36,41 € TTC et assurance : 0,59 € TTC).
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,59 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 36,41 € TTC.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

Date : Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « *Certificat médical* » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin **DéfensePlus FFK**.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier WTW. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,59 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier WTW. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires **DéfensePlus FFK** est également téléchargeable sur le site ffkarate.fr rubrique « Assurances ».

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur ffkarate.wtwco.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la WTW.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :

Tél : +33 1 41 85 91 47 (contrat n°58 221 192)

WTW

Département Sports & Événements

Immeuble quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton

CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Ligne dédiée : 09 72 72 28 91

Mail : ffkarate@wtwco.com

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Full Contact	KFC
Gojo Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinochimi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aito Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	TAI
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QGNG
Tai Chi Chuan	TCH

SERVICE LICENCES

01 41 17 44 40

licences@ffkarate.fr



FFK 39 rue Barbès 92120 MONTROUGE

ffkarate.fr



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE
DOSSIER INSCRIPTION
SAISON SPORTIVE 2023 / 2024



REGELEMENT INTERIEUR

Vous trouverez ci-après le règlement intérieur de la section Karaté du Lille Université Club (L.U.C.). Il s'agit de règles qui permettront à tous les adhérents de pratiquer le Karaté en toute sécurité, dans de bonnes conditions et dans la convivialité. Vous y trouverez également les modalités de participation aux compétitions ainsi que l'organisation des passages de grades, par le club ou la fédération.

« Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section L.U.C. Karaté, et m'engage à le respecter. Je reconnais également avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect de ce règlement. »

OUI

A.....

NON

Le.....

Signature

PREAMBULE

Le Karaté est un art martial qui se pratique dans un esprit de convivialité, de respect et d'entraide mutuelle. Aussi, cette philosophie se retrouve dans tous les aspects de l'enseignement du Karaté au sein de l'association L.U.C. KARATE. Dès lors que vous vous inscrivez au L.U.C KARATE vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association pour pouvoir profiter des différents avantages dont disposent tous les adhérents. Les instructeurs sont autorisés à exclure immédiatement du dojo toute personne violation de ce règlement. Le présent règlement, modifiable à tout moment par le bureau directeur de l'association L.U.C. KARATE, vient en complément des statuts du Lille Université Club, afin d'en préciser certains points d'organisation, techniques et moraux. Il s'applique à tous les adhérents de l'association ainsi qu'à tous les visiteurs ou invités et l'adhésion au L.U.C KARATE vaut donc acceptation des statuts, du présent règlement intérieur ainsi que leurs avenants.

Il est de la charge du bureau directeur de faire respecter les statuts et le règlement intérieur. Il gère le bon fonctionnement de l'association, et peut modifier les horaires et contenus des cours en fonction des compétitions, stages et disponibilité du dojo. Le Président de l'association et son comité (bureau directeur) se réservent le droit d'exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

Article 1 - Règlement administratif

Alinéa 1.1 - Une séance de découverte gratuite du karaté est proposée aux personnes souhaitant rejoindre le club. Durant cette séance, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du karaté. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Le pratiquant est informé des conditions d'assurance en signant le formulaire de licence.

Alinéa 1.2 - Le dossier d'inscription doit contenir : le bulletin d'information rempli et signé ; le bulletin de renseignement de l'adhérent rempli et signé avec une photographie d'identité, le bulletin d'adhésion rempli et signé avec le règlement de la cotisation et de la licence fédérale en espèce ou en chèque couvrant le montant total annuel, le bulletin de licence rempli et signé. Sur le bulletin de renseignements figure également les autorisations parentales pour les mineurs et la signature de ce présent règlement intérieur. Le cas échéant, un certificat médical autorisant la



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE
DOSSIER INSCRIPTION
SAISON SPORTIVE 2023 / 2024



Pratique du karaté en compétition sera également demandé. L'ensemble de ces documents doivent être rendus à l'un des référents, en une seule fois, en début d'année sportive.

Alinéa 1.3 – La prise de la licence fédérale de la Fédération Française de Karaté (FFK) est obligatoire lors de l'inscription. Son montant est fixé tous les ans par la FFK et est spécifié sur le dossier d'inscription et doit être réglé au moment de l'inscription. Elle ne vaut pas seule d'adhésion au LUC Karaté.

Alinéa 1.4 - L'adhésion au LUC KARATE n'est effective que si le dossier d'inscription est rendu complet : l'autorisation parentale remise pour les mineurs et le paiement de la cotisation totalement acquittée.

Alinéa 1.5 - Les compétiteurs devront toujours avoir en leur possession un passeport sportif.

Alinéa 1.6 - Droit à l'image : Sauf opposition sur le dossier d'inscription, le licencié du club autorise le L.U.C. KARATE à le prendre en photo ou en vidéo et à utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l'association sans réclamer la moindre indemnité financière.

Alinéa 1.7 - L'adhérent du club accepte de voir ses coordonnées communiquées aux partenaires du club pour se voir offrir des avantages réservés aux membres de l'association.

Article 2 – Cours et Enseignement du Karaté

Alinéa 2.1 - La pratique du karaté implique le respect de certaines règles morales, de comportement et d'attitude dans et en dehors du dojo (lieu d'entraînement et d'enseignement du karaté), envers les instructeurs, les autres pratiquants et les partenaires. Tout manquement au code moral ou aux rituels du karaté pourra être sanctionné par l'instructeur.

Alinéa 2.2 - Seul un instructeur diplômé peut diriger les entraînements. Pour l'assister lors de son cours ou le remplacer en cas d'absence, l'instructeur peut désigner un assistant diplômé.

Alinéa 2.3 - Les pratiquants sont sous la responsabilité de l'instructeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo: le cours commence et se finit par un salut formel et collectif. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires...) et après le salut.

Alinéa 2.4 - L'association décline toute responsabilité en cas de vol au dojo et lors des déplacements du club.

Alinéa 2.5 - Il est interdit aux enfants de fouler le tatami en dehors des cours de karaté.

Alinéa 2.6 - Les spectateurs sont autorisés pendant le cours. Afin de ne pas perturber le cours, il est demandé aux visiteurs de garder le silence pendant les séances.

Alinéa 2.7 - La ponctualité : les pratiquants doivent arrivés environ 15 minutes avant chaque cours, afin de se changer et de s'échauffer. En cas de retard, le pratiquant devra s'asseoir au bord du tatami en attendant de recevoir, de la part de l'instructeur ou de son assistant, l'autorisation de pénétrer sur le tatami. Des retards systématiques et non justifiés autorisent l'instructeur à refuser l'élève. Un élève est autorisé à quitter le cours avant la fin dès s'il prévient l'instructeur au début de la séance (une autorisation écrite des parents est obligatoire pour les mineurs).

Alinéa 2.8 - Avant, pendant ou après le cours, le silence est de rigueur au dojo.

Article 3 - Hygiène et tenue

Alinéa 3.1 - Tout karatéka doit avoir une hygiène corporelle irréprochable. Les mains, les pieds et le kimono doivent être propres. Les ongles des pieds et des mains doivent être propres et coupés courts. Les sanitaires sont à disposition avant et après les entraînements.

Alinéa 3.2 - La tenue réglementaire d'entraînement est le kimono de karaté blanc (Karaté-Gi) plus la ceinture de couleur correspondant au grade (Obi). Cette tenue doit être propre.

Alinéa 3.3 - Le port de bijoux, montre, et tout autre accessoire est proscrit pendant les entraînements afin d'éviter les blessures.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE
DOSSIER INSCRIPTION
SAISON SPORTIVE 2023 / 2024



Article 4 - Passages de grade

Alinéa 4.1 - Deux passages de grades sont organisés chaque année dans le club. Ces examens ont pour but pour évaluer la progression des élèves et de délivrer les grades de la ceinture jaune à marron. Seuls les pratiquants sélectionnés par leurs instructeurs référents sont autorisés à se présenter à l'examen.

Alinéa 4.2 - L'instructeur référent adultes ou enfants est la seule personne habilitée à décerner un grade dans l'association, dans les limites imposées par la FFK. Les juges lors des passages de grade seront exclusivement désignés par l'instructeur référent adultes ou enfants parmi les instructeurs ou les pratiquants gradés ceintures marron et noire.

Alinéa 4.3 - Les passages de la ceinture noire 1^{er} dan a été délégué par la FFK au club sous conditions fixées par la Commission Spécialisé des Grades et Diplômes Equivalents (CSGDE) de la FFK. Seuls les élèves sélectionnés par leur instructeur référent sont autorisés à se présenter au passage du 1^{er} dan. Le montant de l'inscription et les formalités d'inscription sont à la charge du pratiquant.

Alinéa 4.4 - Lors des passages de grade ou de dan, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation. L'adhérent doit également en possession de son passeport sportif à partir de la ceinture marron.

Article 5 – Compétitions et Stages

Alinéa 5.1 - L'instructeur référent est la seule habilité à sélectionner les compétiteurs. En cas de désaccord avec un membre non sélectionné, la décision de l'instructeur reste souveraine et sans appel.

Alinéa 5.2 - Les karatékas compétiteurs s'engagent à suivre un ou plusieurs entraînements spécifiques donnés par le sélectionneur.

Alinéa 5.3 - Les compétiteurs devront se munir de protections personnelles et du matériel réglementaire stipulé dans le règlement des compétitions organisées par la FFK : protège-pieds, gants, protège-tibias, protège-dents, plastron pour les femmes, coquille pour les hommes et deux ceintures. Les compétiteurs devront avoir leur équipement en bleu ET en rouge.

Alinéa 5.4 - Tout compétiteur doit être à jour dans le paiement de sa cotisation afin de pouvoir s'inscrire à une compétition et être en possession d'un passeport sportif à jour (certificat médical et autorisation parentale). Ce passeport sportif est a demandé en début de saison lors de l'inscription (un dossier est à remplir)

Alinéa 5.5 - Des stages de hauts gradés et d'experts fédéraux sont proposés aux pratiquants tout au long de l'année au sein ou à l'extérieur du club. La participation à ces stages est facultative mais vivement conseillée ; les frais y afférents (participation, transport) sont à la charge de l'adhérent.

Article 6 - Comportement Extérieur

Alinéa 6.1 - L'attitude de self-control, d'humilité, de respect et de courtoisie inculquée par la pratique du karaté ne doit pas cesser après les entraînements. Toutes ses valeurs doivent s'appliquer aux différentes facettes de la vie du pratiquant

Alinéa 6.2 - Il est interdit à tout licencié du club de lancer des défis, de faire des exhibitions ou des compétitions en dehors des manifestations prévues par l'association.

Alinéa 6.3 - Le karaté ne peut être utilisé qu'à des fins de défense et dans une limite proportionnée à l'attaque.

Alinéa 6.4 - Si le comportement extérieur d'un membre du club ne respectait pas le code moral du karaté ou pouvait donner lieu à des critiques de la part d'autrui pouvant rejaillir de manière négative sur l'association ou ses membres, le bureau pourrait être amené à prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

LILLE UNIVERSITE CLUB – SECTION KARATE
DOSSIER INSCRIPTION
SAISON SPORTIVE 2023 / 2024



MATERIEL DE PRATIQUE DU KARATE

MATERIEL OBLIGATOIRE

La pratique régulière du Karaté, comme la pratique de tout autre sport ou art martial, ne peut se faire sans un matériel adéquat : tenue vestimentaire correcte, protections diverses, etc... Au début, la découverte de notre art martial peut se faire avec **une tenue de sport classique (T-shirt ample et pantalon de jogging ample)**. Le club pourra prêter du matériel spécifique si nécessaire en fonction des cours.

Le plus rapidement possible, il sera demandé à chaque adhérent de se munir **d'un KARATE-GI BLANC (tenue d'entraînement ou kimono de karaté), d'un OBI DE COULEUR en fonction de son grade (ou ceinture) et de MITAINES de Karaté (de couleur bleue ou rouge)**. Ce matériel « minimum » favorisera la bonne pratique du Karaté au sein du Dojo, et ainsi assurera la progression de chacun tout au long de la saison.



KARATE-GI BLANC AVEC OBI BLANC POUR DEBUTANT



MITAINES DE KARATE BLEUE OU ROUGE

Les produits proposés par les magasins de sport généralistes sont idéaux pour l'initiation au Karaté. N'hésitez pas à demander conseil aux professeurs et aux anciens du club

MATERIEL SPECIFIQUE :

Pour les adhérents qui souhaitent faire de la compétition, il sera nécessaire d'investir dans le matériel suivant, quel que soit la discipline (Kata ou Kumite).

Ils existent des règles très spécifiques imposées par la FFK concernant le matériel de compétitions. Tous les équipements portés par les athlètes devront être homologué par la FFK/WKF.

Demandez conseils aux instructeurs avant d'acheter tout matériel, des commandes groupés pourront être programmées, et du matériel peut être prêté au début.

- POUR LES ATHLETES KATA ET KUMITE :

- Un Karaté-Gi spécifique de la discipline sans « fioriture ».
- Une ceinture bleue ET une ceinture rouge.

- POUR LES ATHLETES KUMITE UNIQUEMENT :

- POUR TOUS : Une paire de gants bleus ET une paire de gants rouges / Une paire de protège pieds bleus ET une paire de protège rouges / Une paire de protège tibia/ Un protège-dent
- POUR LES HOMMES : Une coquille pour les hommes
- POUR LES FEMMES : Un protège-poitrine pour les femmes
- POUR LES ENFANTS : Un plastron réversible (bleu/ rouge) pour les enfants / Un casque bleu ET un casque rouge pour les enfants